



Rachat des parts dans le cas d'une indivision

Par **TD**, le **18/07/2022** à **15:32**

Suite à une séparation, l'un des deux co-emprunteur souhaite racheter la part de l'autre. Un crédit est en cours sur le bien (50/50). Après les estimations et s'être mis d'accord sur le prix, qui de la banque ou du notaire intervient le premier ? Nous avons contacté les deux qui se renvoient " la balle ". Merci par avance pour votre réponse. Cordialement.

Par **youris**, le **18/07/2022** à **16:00**

bonjour,

je pense qu'il s'agit de 2 domaines différents, puisque la propriété d'un bien immobilier est indépendant de son financement.

mais comme le notaire doit garantir l'efficacité de son acte et qu'il a une obligation de conseil et d'information, il me semble que le problème de la modification du financement doit réglé avant que le notaire établisse son acte authentique.

avez-vous l'accord de l'organisme de crédit pour que le vendeur des droits indivis ne soit plus solidaire du prêt qui ne sera plus que sur une seule tête.

salutations